

Caroline ZEKRI
Université Paris-Est Créteil

**«Migrants », « Réfugiés » : les mots de l'Autre
occidental au service de l'ordre national-colonial**

« Celui qui impose son récit hérite la Terre du récit »
Mahmoud Darwich, *La Palestine comme métaphore*¹

Avant toute chose et en guise d'introduction j'aimerais préciser ma position, ma position scientifique mais aussi et d'abord ma position géographique, dans la géographie du « système-monde moderne »² à l'intérieur duquel nous nous trouvons. En d'autres termes, je veux d'abord indiquer d'où « je parle ». Je parle et j'écris depuis l'Europe, et plus précisément depuis la France, où je suis née, où je réside et où je travaille. Je parle en tant que franco-italienne, bi-nationale, détentrice de deux passeports européens, je parle donc en tant que personne libre de ses mouvements. J'énonce ce que j'énonce, avec ma liberté de circuler dans le monde à peu près où je veux. Je parle donc depuis un endroit du monde où l'on jouit du privilège de la liberté de circulation. C'est aussi depuis ce monde que j'ai forgé ma principale hypothèse de travail, à savoir que tout le discours sur les migrations découle d'un « paradigme européen eurocentré » et qu'il est essentiellement fondé sur la notion politico-juridique d'Etat-nation.

Le cadre épistémologique de ma réflexion s'inscrit dans une double filiation : celle des épistémologies décoloniales³, venues essentiellement du sud du continent américain, et

¹ Mahmoud Darwich, *La Palestine comme métaphore*, « Sindbad », trad. Élias Sanbar et Simone Bitton, Paris, Actes Sud-Babel, 1997, p. 34.

²Le concept de « système-monde » (tiré du concept d'« [économie-monde](#) » inventé par [Fernand Braudel](#)) a été développé par [Immanuel Wallerstein](#), en collaboration avec [Giovanni Arrighi](#) et [Samir Amin](#). Cf. notamment Wallerstein, *The Modern World-System*, qui parut en trois volumes, respectivement en 1974, 1980 et 1989 : *The Modern World-System I. Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*, Academic Press Inc., 1st edition, 1974 ; *The Modern World-System II, Mercantilism and the Consolidation of the European World-Economy. 1600-1750*, Emerald Group Publishing Limited, June 28, 1980 ; *The Modern World-System III, The Second Great Expansion of the Capitalist World-Economy. 1730-1840's.*, Academic Press, 1989.

Selon Wallerstein, le système-monde moderne est « le système monde dans lequel nous vivons actuellement, dont les origines remontent au XVI^e siècle en Europe et en Amérique. Le système monde moderne est une économie-monde capitaliste. », in Immanuel Wallerstein, *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, La Découverte, 2009, p. 160.

³ Cf. notamment Ramón Grosfoguel, « Les implications des altérités épistémiques dans la redéfinition du capitalisme global. Transmodernité, pensée frontalière et colonialité globale », *Multitudes* 2006/3, n. 26, p. 51-74, où il est notamment fait référence à la « corpo-politique de la connaissance », dans le

celle de la sociologie de « l'émigration-immigration » que nous devons à l'œuvre et à la pensée d'Abdelmalek Sayad. Mon travail se déploie donc inévitablement depuis le « monde blanc »⁴ mais dans une perspective décentrée ouvertement revendiquée. Pour reprendre les termes du théoricien argentin Walter Mignolo, je parle depuis « un corps européen blanc qui pense décolonialement »⁵. Et j'ajouterai, pour ma part, depuis un corps de femme européenne blanche qui tente de penser décolonialement. C'est donc à ce titre que je propose ici la problématique suivante : peut-on penser la question des « migrants » et des « réfugiés »⁶ en dehors du « paradigme européen eurocentré » ?⁷

Commencer par dévoiler le « paradigme européen eurocentré »

Le lieu épistémique d'énonciation

Le sociologue portoricain Ramón Grosfoguel, théoriciende l'école décoloniale, a montré que l'un des fondements de la « modernité eurocentrée » était l'effacement du lieu d'énonciation :

« Dans la philosophie et dans les sciences occidentales, le sujet qui parle reste toujours caché, recouvert, effacé de l'analyse.

[...]

Par l'effacement de la localisation du sujet dans les relations de pouvoir et dans son rapport à l'épistémologie, la philosophie occidentale et ses sciences réussissent à produire un mythe universaliste qui recouvre, ou plutôt qui cache, les localisations épistémiques dans les relations de pouvoir à partir desquelles le sujet parle. »⁸

Ramón Grosfoguel fait également référence au philosophe colombien Santiago Castro-Gomez, qui a nommé cet effacement du lieu d'énonciation « l'épistémologie du point

sillage de Frantz Fanon et de Gloria Anzaldúa : Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs* [1952], Seuil, 1975 ; Gloria Anzaldúa, *Borderlands/La Frontera: The New Mestiza*, Spinsters/Aunt Lute, 1987.

⁴ Faut-il le préciser, j'entends par monde blanc non pas la référence à une couleur épidermique mais bien la référence à une relation de pouvoir dans le « système-monde » précédemment cité.

⁵ Walter Mignolo, « Géopolitique de la sensibilité et du savoir. (Dé)colonialité, pensée frontalière et désobéissance épistémologique », *Mouvements*, vol. 73, no. 1, 2013, pp. 181-190.

⁶ Les termes « migrants » et « réfugiés » sont employés entre guillemets car nous en contestons la pertinence critique, comme nous le verrons dans la suite de l'article.

⁷ Je tiens à souligner ce que l'élaboration de cette problématique doit aux discussions et aux échanges que j'ai eus avec Omar Omren, jeune intellectuel exilé originaire du Soudan. C'est au cours d'une de nos discussions, un soir où nous marchions de la Gare de l'Est vers la place de la République à Paris, qu'il a explicitement formulé la question suivante, en anglais : « Can we think about refugees outside of European frame? ». Qu'il en soit ici remercié. Et que ces quelques pistes de réflexion que je propose ici en guise de première réponse à sa question-défi puissent lui parvenir un jour dans une langue autre que le français.

⁸ Ramón Grosfoguel, cit., p. 53.

zéro »⁹, caractéristique des philosophies eurocentriques. C'est « un point de vue qui se présente comme n'ayant aucun point de vue »¹⁰ et qui permet par conséquent de projeter un point de vue localisé sur l'ensemble du monde en effaçant sa localisation, qui est une position de domination.

Rétablir ce lieu d'énonciation, le relocaliser, c'est dévoiler l'ensemble des hiérarchies issues de l'expansion coloniale européenne que son effacement cherche à masquer¹¹. Ramón Grosfoguel a dressé une longue liste des différentes hiérarchies en question mais pour n'en citer que quelques-unes, nous pourrions citer une « hiérarchie de classe où le capital domine et exploite une multiplicité de formes de travail », une « hiérarchie ethno-raciale globale », une « hiérarchie linguistique entre langues européennes et langues non-européennes », une « hiérarchie de genre qui privilégie les hommes par rapport aux femmes et le patriarcat européen par rapport à d'autres formes de relations de genre », « une hiérarchie épistémique où les connaissances occidentales sont privilégiées sur les cosmologies et sur les connaissances non-occidentales et institutionnalisées à travers le système global des universités »¹².

Ces hiérarchies, qui ne sont pas les seules, sont toutes enchevêtrées et indissociables l'une de l'autre, c'est précisément ce qui fait « système », un système de pouvoir que le sociologue péruvien Aníbal Quijano nomme « la colonialité du pouvoir »¹³, c'est-à-dire la persistance d'un paradigme colonial après la fin des administrations coloniales. Lorsque l'on tente de réfléchir aujourd'hui à la question des « migrants » et des « réfugiés » en dehors d'un « paradigme européen eurocentré », on s'aperçoit que la « colonialité du pouvoir » s'incarne avant tout dans la forme de l'Etat-nation, telle qu'elle est énoncée et performée à l'intérieur, dans les Etats-nation européens, et telle qu'elle a été imposée à l'extérieur, dans les Etats-nations périphériques, qui coïncident souvent avec les anciennes colonies européennes.

La forme institutionnelle de l'Etat-nation

C'est la forme aboutie du pouvoir de la modernité-colonialité occidentale. Abdelmalek Sayad a montré que l'Etat-nation était (et demeure) la forme institutionnelle par

⁹ Santiago Castro-Gomez, « La Hybris del Punto Cero : Biopolíticas imperiales y colonialidad del poder en la Nueva Granada (1750-1810) », manuscrit non publié, Colombie, Instituto Pensar, Universidad Javeriana, 2003. Cité par Ramón Grosfoguel.

¹⁰ Ramón Grosfoguel, cit. p. 53.

¹¹ « La notion d'«européen » nomme un lieu de pouvoir dans la hiérarchie ethno-raciale globale. « Européen » se réfère donc non seulement aux populations d'« Europe », mais aussi aux populations d'origine européenne dans toutes les parties du monde qui bénéficient des privilèges de la suprématie blanche par rapport aux populations d'origine non-européenne. » (Grosfoguel)

¹² Ramón Grosfoguel, cit. p. 56-57.

¹³ Aníbal Quijano, « Colonialidad del poder, eurocentrismo y América Latina », in E. Lander (éd.), *La colonialidad del saber : eurocentrismo y ciencias sociales. Perspectivas latinoamericanas*, Buenos Aires, CLACSO, 2005, p. 201-246

excellence de la période qui a suivi les indépendances juridico-politiques dans la mesure où l'Etat-nation est entièrement fondé sur une opération de discrimination entre nationaux et non-nationaux. C'est son principe même.

Mais on constate, au-delà des Etats-nations européens, l'extension de l'idéologie nationale aux Etats-nations périphériques, comme le souligne Immanuel Wallerstein, avec le cortège des catégories qui en sont issues : identité nationale, souveraineté nationale, intérêt national...

Selon Ramón Grosfoguel « les réponses nationalistes au capitalisme global renforcent l'État-nation comme institution politique par excellence du système-monde moderne/colonial. L'État nation est une fiction eurocentrique qui n'existe nulle part dans le monde. Même en France, le modèle d'État-nation par excellence, il n'existe pas de correspondance entre l'identité de l'État et l'identité de ses populations. Cette fiction n'a pas seulement fonctionné dans le premier monde, elle a surtout été un désastre lorsqu'elle s'est exportée comme modèle d'organisation politique et étatique dans la périphérie non européenne. Les guerres civiles africaines et la colonialité du pouvoir latino-américain illustrent quelques-uns des problèmes causés par le modèle eurocentrique quand il est exporté dans le reste du monde. En ce sens, le nationalisme est complice des pensées et des structures politiques eurocentriques du système-monde. »¹⁴

Ainsi, à partir de la forme institutionnelle de l'Etat-nation émerge la troisième catégorie susceptible de contribuer au dévoilement du paradigme européen eurocentré : ce que Sayad, à l'instar de Bourdieu, a nommé la « pensée d'Etat »¹⁵.

Etat-nation et « pensée d'Etat »

Comme l'indique Abdelmalek Sayad dans l'ouvrage *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, « penser l'immigration (ou l'émigration), c'est penser l'Etat. C'est l'Etat qui se pense lui-même en pensant l'immigration (ou l'émigration) et, dans la mesure où il n'a pas conscience que ce faisant il se pense lui-même, il ne fait que s'énoncer en ce qu'il a d'essentiel et, du même coup, énoncer de la manière la plus évidente les règles de son fonctionnement et dévoiler les bases de son institution. »¹⁶

Ce que pointe Abdelmalek Sayad, c'est que les catégories à travers lesquelles nous pensons l'immigration, catégories sociales, économiques, culturelles, éthiques et politiques, sont des catégories nationales qui produisent une séparation radicale entre « nationaux » et « non-nationaux » autour de laquelle est organisée toute la vie politique et sociale de la nation. Il serait donc impossible de penser l'Etat sans adopter une « pensée d'Etat » puisque les catégories que nous utilisons pour penser sont des catégories d'Etat :

« L'immigration - et c'est sans doute en cela qu'elle dérange - contraint au dévoilement de

¹⁴ Ramón Grosfoguel, cit. p. 64.

¹⁵ Pierre Bourdieu, *Raison pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Editions du Seuil, 1994, p. 101.

¹⁶ Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. 1. L'illusion du provisoire*, Paris, Editions Raisons d'Agir, 2006 [1^e édition 1991, De Boeck, Bruxelles], p. 161.

l'État, au dévoilement de la manière dont on pense l'État et de la manière dont il se pense lui-même, ce que trahit chez lui sa manière propre de penser l'immigration. Enfants de l'État national et des catégories nationales que nous portons en nous-mêmes et que l'État a mises en nous, nous pensons tous l'immigration (ces « autres » que nous-mêmes, ce qu'ils sont et, à travers eux, ce que nous sommes nous-mêmes) comme l'État nous demande de la penser et, en fin de compte, comme il la pense lui-même. »¹⁷

Il s'agit d'une idéologie forgée et portée, en France et entre autres choses, par la statistique. L'historien démographe Patrick Simon a montré que « l'emploi exclusif du critère juridique de la nationalité dans les nomenclatures statistiques pendant plus d'un siècle a produit des effets considérables sur la construction scientifique de l'immigration et de ses conséquences sur la société française »¹⁸. En construisant l'étranger comme catégorie statistique on a construit l'étranger comme figure sociale :

« L'immigré, même pris comme travailleur, reste avant tout un étranger et, quand il apparaît dans les statistiques, il est caractérisé suivant le triptyque du statut juridique: étranger, Français par acquisition, Français de naissance. »¹⁹

Le système d'idées prédéfini sur lequel est fondée la pensée d'Etat opère une distinction entre l'identité nationale, acquise à la naissance, et une forme d'identification nationale impossible à réaliser. C'est l'implicite que dévoile Sayad lorsqu'il écrit :

« Présence non naturelle, qui n'est pas par nature, car il est dans la nature même de cette présence de ne pas être naturelle, de ne pas être sur le mode du cela-va-de-soi, de ne pas être telle qu'on puisse dire : "Il est naturel que la présence immigrée ne saurait avoir en elle-même sa propre fin. En cela, elle est, au mieux, une présence naturalisée mais jamais une présence naturelle ; une présence qui relève d'une constante opération de "naturalisation" (au sens où on parle de la naturalisation des faits sociaux) et de justification, la présence étrangère étant une présence seulement légitimée, donc une présence toujours justiciable d'une entreprise de légitimation, mais jamais une présence intrinsèquement et fondamentalement légitime, et tout ce qu'on peut dire de cette présence, que ce soit en sa faveur ou au contraire pour la condamner et en dénoncer les effets (principalement les effets sociaux et les effets culturels), contribue d'une certaine manière à ce travail de légitimation de l'illégitime, de licitation de l'illicite. »²⁰

Ainsi, les catégories à travers lesquelles nous pensons l'immigration et les migrations internationales, sous leurs différentes formes, sont-elles produites et informées par une pensée d'Etat mise au service de l'Etat-nation et, plus précisément, des Etats-nations du centre du « système-monde ». Les catégories « migrant », « réfugié », « demandeur

¹⁷ Abdelmalek Sayad, « Immigration et "pensée d'État" », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, septembre 1999, p. 7.

Cf. version en ligne citée ici (p. 7) : http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1999_num_129_1_3299

¹⁸Patrick Simon, « Les sciences sociales françaises face aux catégories ethniques et raciales », *Annales de démographie historique*, vol. n. 105, no. 1, 2003, p. 112.

¹⁹*Ibidem*, p. 114.

²⁰ Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. 1. L'illusion du provisoire*, cit., p. 164-165.

d'asile », « intégration », « expulsion », « centre de rétention », pour n'en citer que quelques-unes, dessinent une géographie linguistique, mentale et culturelle du corps étranger à la Nation. Elles forgent des perceptions, motivent des comportements, justifient des décisions juridiques, légitiment des choix politiques qui visent à masquer les fondements idéologiques intrinsèquement inégalitaires du « système-monde moderne » dont les Etats-nations sont la pierre angulaire. D'où la nécessité de questionner les catégories linguistiques et conceptuelles issues du « paradigme européen eurocentré » pour sortir l'« immigration / migrations » de son statut d'objet (objet d'étude et objet politique) séparé, isolé et détaché de son inscription dans le système de relations de pouvoir de l'économie-monde capitaliste. « Migrants » et « réfugiés » sont les noms dont ce système se dote pour œuvrer à sa subsistance.

Questionner les catégories issues du « paradigme européen eurocentré »

« Réfugié »²¹

Dès les années 1950, la philosophe allemande Hannah Arendt entamait la critique de l'Etat-nation en affirmant l'existence de ceux qu'elle avait appelés les « sans-Etat » et dont elle a montré avec force que ce qu'ils mettaient en crise, c'était l'Etat-nation lui-même. Ainsi, la condition de « réfugié » est-elle indiquée comme le lieu d'une interrogation inévitable de la pertinence des structures et des institutions de l'Etat-nation moderne et contemporain.

Dans son célèbre texte « Nous, réfugiés », rédigé en exil aux Etats-Unis et publié pour la première fois en 1943, ce que déclare indirectement Hannah Arendt c'est que le terme et la notion même de réfugié relève d'une catégorie produite par l'Etat national :

« Tout d'abord, nous n'aimons pas que l'on nous traite de "réfugiés". Nous nous baptisons "nouveaux arrivants" ou "immigrés". Nos journaux sont destinés aux "Américains de langue allemande et, à ma connaissance, il n'y a pas et il n'y a jamais eu d'association fondée sur les persécutés du régime hitlérien dont le nom pût laisser entendre que ses membres fussent des "réfugiés". »²²

Soixante-quatorze ans plus tard, à Berlin, à la question « Qu'évoque pour toi le mot "réfugié" ? », un jeune activiste syrien répond : « Refugee ? I hate this word » (« Réfugié ? Je déteste ce mot »). Cette réaction de rejet spontané du terme « réfugié » marque bien le refus d'une assignation identitaire. L'appellation « réfugié » est donnée, voire imposée,

²¹ Au sens juridique, un « réfugié » est une personne qui a obtenu une réponse positive à sa demande d'asile et qui bénéficie par conséquent du statut de « réfugié », tel que défini par la Convention de Genève de 1951. Au sens courant et au prix de nombreuses confusions, le terme « réfugié » est souvent employé, notamment dans les médias, pour désigner un migrant, indépendamment de son statut juridique (qu'il soit ou non demandeur d'asile).

²²Hannah Arendt, « We Refugees », 1943, publié pour la première fois dans *The Menorah Journal*, janvier 1943, p. 69-77, puis dans le recueil d'Hannah Arendt, *The Jew as Pariah. Jewish Identity and Politics in the Modern Age*, New York, Grove Press, 1978, p. 55-66. On la trouve en ligne ici (traduction française) : <http://le-beau-vice.blogspot.fr/2015/09/nous-autres-refugies-par-hannah-arendt.html>

comme une identité toute prête à accueillir les personnes auxquelles elle s'adresse et auxquelles sont proposés différents scénarios. La chercheuse Paola Rivetti a forgé la notion de « script of "refugeeness" »²³. Dans un étude de terrain consacrée à un groupe de demandeurs d'asile iraniens vivant en Italie et en Turquie, elle a montré la façon dont l'identité réfugiée (qui n'est ni l'expérience ni la condition réfugiée) devient un processus performatif²⁴ négocié au sein d'un réseau de relations inégalitaires entre plusieurs acteurs : les personnes qui ont migré, les institutions internationales ou nationales qui octroient l'asile et qui attendent que soient remplis un certain nombre de critères, que la « personne réfugiée » corresponde à la figure pré-établie de l'activiste des droits de l'homme ou du journaliste persécuté par exemple, mais aussi les communautés qui se constituent parmi les personnes ayant migré et demandant l'asile, au sein desquelles se diffusent, sur le fondement de leur expérience, un certain nombre de conseils sur le comportement, la langue, les codes à adopter, c'est-à-dire toute une série de recommandations qui expliquent comment performer l'identité réfugiée.

Ainsi, les demandeurs d'asile et les réfugiés sont-ils soumis à toute une série de pressions qui les poussent à incorporer et à performer un rôle, un rôle attendu par les institutions de l'Etat-nation. Un rôle qui permet encore une opération d'effacement du lieu d'énonciation de celui qui désigne l'Autre comme « réfugié » et qui se désigne lui-même comme « sauveur », « assistant », « tuteur », « aidant », « militant »... Toute une série de figures qui permettent de focaliser l'attention sur le « moment de l'accueil » et la « société d'accueil » en dépolitisant la question migratoire, c'est-à-dire en la traitant comme problème humanitaire (l'autre face du problème sécuritaire), à gérer dans une perpétuelle urgence. La figure du réfugié est commode parce qu'elle permet à l'Etat-nation de se désigner comme protecteur et de désigner comme responsables les Etats de provenance des personnes déplacées, leurs guerres internes, leurs systèmes politiques, leurs cultures, c'est-à-dire en les faisant sortir du « système-monde » dans lequel elles s'inscrivent. Sayad avait montré la façon dont « l'immigré » avait fait disparaître « l'émigré ». De même, le « réfugié » fait-il disparaître « l'exilé », car c'est bien « l'exilé » qui interroge l'Europe comme lieu de pouvoir et comme « principe politique ». Le réfugié ennoblit ceux qui lui donnent refuge en les plaçant dans une sorte d'extériorité radicale à l'égard de la migration, qu'elle soit forcée ou pas. Face au réfugié il y a l'Etat protecteur, des institutions protectrices, des tuteurs, voire des éducateurs... protecteurs et extérieurs. C'est une catégorie juridique, linguistique et conceptuelle qui permet de neutraliser politiquement les personnes et d'instaurer entre elles et l'Etat(-protecteur) une relation de gratitude.

Le mécanisme fonctionne, comme l'illustre par exemple la campagne *Danke danke Deutschland*, une campagne Facebook lancée le 28 août 2015 par des Syriens exilés en Allemagne pour exprimer publiquement leur gratitude à l'égard de l'Etat allemand et de

²³ Paola Rivetti, « Producing borders and "refugeeness" : international organizations, NGO's and Iranian asylum seekers in Italy and Turkey » :

file:///C:/Users/Kelmti/Desktop/Producing_Bordered_Identity_and_Refugeeness_International_Organisations,_NGOs_and_Iranian_Asylum-Seekers_in_Italy_and_Turkey.pdf

²⁴ Au sens où Judith Butler parle de « performer le genre », in *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, préface de Eric Fassin, Paris, La Découverte, 2005 [1990 édition originale américaine].

la chancelière Angela Merkel. Et si cette campagne a été vivement critiquée, voire moquée, jusqu'à ce jour, au sein même de la communauté syrienne exilée, elle n'en reste pas moins le symptôme de l'intériorisation d'un registre qui relève avant tout de la charité.

Car la rhétorique et la logique de l'accueil des réfugiés (« Welcome Refugees ») s'inscrit dans un processus de neutralisation politique, elle établit une relation où l'un est donneur et l'autre receveur, une relation unilatérale et hiérarchique, qui relève bien du registre de la charité et qui est totalement distincte de la solidarité. Le sociologue italien Alessandro Dal Lago a bien montré que la catégorie de l'hôte était une catégorie apolitique²⁵. Paradoxalement, paradoxe qui n'est en réalité qu'apparent, le droit d'asile rentre aussi dans ce système de neutralisation politique de « l'Autre », dans la mesure où il s'inscrit aussi dans le registre de la charité, d'une charité que l'on pourrait qualifier de « charité politique ». On peut ainsi se demander, avec Abdelmalek Sayad s'il n'est pas au fond abusif de parler de « droit d'asile » puisque « la logique et l'efficacité de ce droit tiennent plus du sentiment que du droit », dans la mesure où c'est « un droit qui n'oblige pas ceux à qui il s'impose, parce qu'il ne s'impose à eux que moralement et ne comporte de sanctions que morales. »²⁶ Le droit d'asile relèverait donc davantage d'une prérogative d'Etat que d'un véritable droit. Sayad soutient que le droit d'asile ne peut être un droit que « s'il s'appuie sur le principe de liberté », à commencer par la liberté de circulation, inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 : « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. » (Article 13). Or, le droit d'asile tel qu'il est défini par la Convention de Genève et par celles de Dublin, prévoit une assignation à résidence et organise une forme de privation de liberté. Les personnes déplacées, premières concernées, ne disent pas autre chose : « Si tu veux la liberté, du cancel ton asile, tu sors », expliquait Jean, militant politique congolais rencontré dans le camp de Pikpa, sur l'île de Lesbos, en Grèce, en août 2014. Et de conclure : « La liberté c'est bien, j'avais décidé de canceler l'asile »²⁷.

Sur la distinction entre « migrants » et « réfugiés »

Le mot « migrant » rend les opérations de catégorisation un peu plus compliquées, son histoire est différente de celle du terme « réfugié » et surtout il ne désigne pas un récit de

²⁵ Alessandro Dal Lago, *Non-persone. L'esclusione dei migranti in una società globale*, Milano, Feltrinelli, 2004.

²⁶ Sayad A. : « L'asile dans « l'espace Schengen » : la définition de l'Autre (immigré ou réfugié) comme enjeu de luttes sociales », Caloz-Tschopp M.C., Clévenot A., Tschopp M.-P., *Asile, violence, exclusion en Europe. Histoire, analyse, prospective*, Genève, co-éd. Cahiers de la Section des Sciences de l'Éducation de l'Université de Genève, Groupe de Genève, Violence et droit d'asile en Europe (GGE), 1994, p. 193-235

²⁷ « Cancel » : emprunté à l'anglais « effacer » (En d'autres termes : « Si tu veux la liberté, tu renonces à ta demande d'asile » ; « La liberté c'est bien, j'avais décidé de retirer ma demande d'asile »). Entretien informel réalisé en français le 10 août 2014.

la migration, il ne contient pas de script pré-établi. Il peut être utilisé avec une connotation péjorative et renvoyer à un imaginaire pré-fabriquée mais il est difficile de l'association à un récit type, sauf quand l'Etat est appelé à se prononcer, par exemple dans le cas des « mineurs isolés étrangers », désormais qualifiés de « mineurs non accompagnés ». Le migrant est une personne qui est en situation de migration. On ne sait pas pourquoi il migre. Il migre. Le terme contient en lui-même en quelque sorte la revendication d'un droit à la migration sans justification. Et il s'agirait bien d'un droit, là où l'asile, comme on l'a vu, relèverait davantage d'une prérogative d'Etat. C'est sans doute en vertu de cette charge subversive contenue dans le mot « migrant » que ce dernier est perçu comme une menace pour les Etats-nations de l'espace « Europe ». Ce qui se joue, à travers la confrontation et la mise en concurrence de ces catégories (et des populations qu'elles désignent), « migrants » / « réfugiés », c'est bien l'affirmation d'un droit à la migration, d'un droit de migrer, donc d'émigrer, universel²⁸.

Le mot migrant n'a pas de corollaire étatique, pas de protecteur, pas d'éducateur, pas de tuteur. Il contient l'émigré et l'immigré, sans s'y limiter. Il est l'affirmation d'un droit que les hommes se reconnaissent à eux-mêmes, indépendamment de toute prérogative d'Etat, celui de circuler librement. Un Etat peut refuser l'asile, il peut compliquer, précariser et même criminaliser la migration mais il ne peut et ne pourra jamais l'empêcher totalement et définitivement. D'où la classification défensive des Etats-nations fondée sur une nouvelle discrimination entre « migrants », désignés comme « migrants économiques » et « réfugiés », qualifiés de « réfugiés politiques ». Comme si l'ordre économique du « système-monde moderne » dans lequel nous nous trouvons n'était pas un ordre politique. Quiconque connaît les réalités des migrations internationales sait que la partition économique / politique est une fiction, que les causes de la migration sont multiples et enchevêtrées, que leur caractère individuel ne peut être détaché de leur dimension sociale et collective. Les persécutés politiques le sont aussi en vertu de l'ordre économique du « système-monde » actuel, caractérisé par le capitalisme global et la « colonialité du pouvoir »²⁹.

Le migrant échappe aussi à l'injonction à l'intégration que l'Etat-nation adresse aux réfugiés-immigrés, dans la mesure où celui-ci n'a pas forcément vocation à s'établir définitivement dans une « société d'accueil ». Tout comme les jeunes Européens qui migrent quelques années, le temps de leurs études ou de leur premier ou second emploi, avant de s'établir ailleurs ou de retourner dans leur pays d'origine. Leur statut de ressortissant du « centre européen »³⁰ leur vaut le qualificatif « d'expatriés ». Le migrant est au fond un expatrié des périphéries du monde auquel est déniée la liberté de circulation.

Comme l'indique Catherine Wihtol de Wenden dans l'ouvrage *Le droit d'émigrer* : « Ce qui se joue, c'est la lente énonciation d'un droit d'émigrer, assorti du droit d'entrée dans

²⁸ Cf. Catherine Wihtol de Wenden, *Le droit d'émigrer*, Paris, CNRS Editions, 2013.

²⁹ Anibal Quijano, cit.

³⁰ « Europe » ou « européen » indique ici non pas un lieu géographique mais un lieu de pouvoir qui ne se limite pas à l'Europe entendue au sens géographique. Ces termes incluent aussi les Etats-Unis ou l'Australie.

un autre pays, tel qu'il s'est inscrit dans l'histoire depuis le XVIII^e siècle, pensé d'abord par des philosophes, puis par les juristes auteurs de textes internationaux et exprimé par de nombreuses mobilisations collectives transnationales. »³¹

Ce droit existe déjà très largement pour les ressortissants des pays du « centre européen ». Son extension aux ressortissants des pays des autres régions du monde impliquerait une remise en cause radicale des fondements actuels du « système-monde », dont la continuité requiert le maintien du droit d'émigrer pour les uns et de l'assignation à résidence pour les autres.

Sortir du « système-monde », c'est aussi œuvrer à l'élaboration collective de catégories d'analyse et de pensée décoloniales, puisque c'est par et à travers le langage que se forment aussi les relations de pouvoir et la sensibilité-vision du monde. Il est donc urgent que se répande l'usage de catégories telles que « paradigme européen eurocentré », « politiques de l'identité », « colonialité du pouvoir » (Quijano), « brûleurs de frontières »³², « décolonialité » (Mignolo). Nommer les réalités de la migration et des rapports de pouvoir entre les Etats par des catégories issues d'autres régions du monde que le « centre européen », y compris en dehors des cercles académiques, est une condition nécessaire à l'émergence de communautés politiques fondées sur des principes (d'égalité politique) plutôt que sur des critères (de rentabilité économique).

³¹ Catherine Wihtol de Wenden, *cit.*, p. 10.

³² Traduction du terme *harraga*, dont la charge subversive explique sans doute sa lente et difficile importation dans les pays de l'autre rive de la Méditerranée.